



## FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de : Norme OSHA de communication des dangers 2012 (29 CFR 1910.1200) Règlement canadien sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Date d'émission 23-janv.-2019 Date de révision : 23-janv.-2019 Numéro de révision : 1

### 1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit BENJAMIN MOORE COROTECH FAST DRY POLYAMIDE EPOXY TINTABLE WHITE

Autres moyens d'identification

Code du produit V410-86

Code produit Alternate V41086

No ONU UN1263

Synonymes Aucun renseignement disponible

<u>Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière</u>

d'utilisation

Utilisation recommandée Peinture industrielle

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Identifiant initial du fournisseur

Benjamin Moore & Cie. Limitée

8775, rue Keele Concord, ON L4K 2N1

www.benjaminmoore.ca

Téléphone: 1-800-361-5898

Adresse du fabricant

Benjamin Moore & Cie. 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645 www.benjaminmoore.com

1-855-724-6802

Numéro de téléphone à composer

en cas d'urgence

Numéro de téléphone du

fournisseur initial

1-800-361-5898

Téléphone de l'entreprise 1-855-724-6802

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC (États-Unis) : 800-424-9300

CHEMTREC (hors des États-Unis): (703)-527-3887

CANUTEC: 613-996-6666 (CND)

### 2. Identification des dangers

#### Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2

Date de révision : 23-janv.-2019

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Danger par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

Aspect coloré liquide État physique Liquide Odeur solvant

#### Éléments d'étiquetage

#### Danger

#### Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut provoquer une allergie cutanée

Susceptible de provoquer le cancer

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Risque avéré d'effets graves pour les organes

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Liquide et vapeurs inflammables



### Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

#### Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

#### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

#### Peau

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

Date de révision : 23-janv.-2019

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

NE PAS faire vomir

Incendie

En cas d'incendie: Utiliser du CO2, une poudre extinctrice ou une mousse pour l'extinction

#### Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

#### Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

#### Autres renseignements

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme Nocif pour les organismes aquatiques

**ATTENTION:** Tous les revêtements de sol peuvent devenir glissants lorsqu'ils sont mouillés. Lorsque des caractéristiques antidérapantes sont désirées, utilisez un granulat antidérapant.

**IMPORTANT :** Ce produit est conçu pour être mélangé avec d'autres composants. Le mélange des composants présentera des risques. Avant d'ouvrir les emballages, lire toutes les étiquettes d'avertissement. Prendre toutes les précautions.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### **Substance**

Non applicable.

### <u>Mélange</u>

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial	Numéro d'enregistrem ent en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignemen ts relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrem ent LCRMD)	date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Titanium dioxide	13463-67-7	15 - 40	*	-	-
4,4-isopropylidenediphenol-epichlorohydrin copolymer	25068-38-6	10 - 30	*	-	-
Copolymer, bisphenol A diglycidylether-bisphenol A	25036-25-3	10 - 30	*	-	-
Xylene	1330-20-7	5 - 10	*	-	-
Silica, amorphous	7631-86-9	1 - 5	*	-	-
Solvent naphtha, petroleum, light aromatic	64742-95-6	1 - 5	*	-	-
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	0.5 - 1.5	*	-	-
Ethyl benzene	100-41-4	0.5 - 1.5	*	-	-

<sup>\*</sup>Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

#### 4. Premiers soins

### Description des premiers soins

Conseils généraux Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. EN CAS d'exposition prouvée ou

suspectée : consulter un médecin. Une consultation médicale immédiate est requise.

Date de révision : 23-janv.-2019

Inhalation Déplacer à l'air frais. L'aspiration dans les poumons peut produire de graves lésions

pulmonaires. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. En cas de respiration difficile, (un personnel formé devra) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Un œdème

pulmonaire retardé peut se produire.

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, Contact avec les yeux

pendant au moins quinze minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

Layer immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et Contact avec la peau

toutes les chaussures contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée. Si les symptômes

persistent, appeler un médecin.

NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne Ingestion

jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. DANGER D'ASPIRATION PAR INGESTION - PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET CAUSER DES LÉSIONS. En cas de vomissements spontanés, garder la tête plus basse que les hanches pour empêcher une aspiration. Consulter immédiatement un médecin.

**Équipement de protection** 

premiers soins

Éliminer toutes les sources d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est individuelle pour les intervenants en conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

**Symptômes** Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Difficulté à respirer. Toux ou respiration

sifflante. Vertiges. Sensation de brûlure.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter en fonction des Note aux médecins

> symptômes. En raison du danger d'aspiration, il ne faut pas faire vomir ou effectuer un lavage gastrique à moins que le risque ne soit justifié par la présence d'autres substances

toxiques.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée. Mousse antialcool. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction inappropriés AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se

révéler inefficace.

Dangers particuliers associés au Risque d'inflammation. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des

produit chimique

sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs avec une pulvérisation d'eau. Les résidus d'un incendie et les eaux d'extinction contaminées doivent être éliminés conformément aux règlements locaux. Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Date de révision : 23-janv.-2019

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc

Non

Sensibilité à la décharge électrostatique

Oui

Équipement de protection particulier pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles

Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Faire attention au retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé.

**Autres renseignements** 

Aérer la zone. Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement

Si sans risque, arrêter la fuite. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations. Endiguer loin à l'avant du déversement pour recueillir l'eau de ruissellement. Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

#### 7. Manutention et stockage

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Utiliser une connexion mise à la masse et mise à la terre lors du transfert de ce produit pour éviter une décharge statique, un incendie ou une explosion. Utiliser avec une ventilation locale. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Garder dans une aire munie de gicleurs. Utiliser selon les instructions sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

#### Conditions d'entreposage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Ne pas entreposer près de matières combustibles. Garder dans une aire munie de gicleurs. Stocker conformément à la réglementation nationale particulière. Entreposer conformément à la réglementation locale. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

Date de révision : 23-janv.-2019

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Nom chimique ACGIH TLV		LV	0:	SHA PEL		NIOSH IDLH
Titanium dioxide 13463-67-7		10 mg/m³ -	TWA	15 mg/m³ - TWA		5000 mg/m <sup>3</sup> IDLH	
Xylene 1330-20-7		100 ppm - TWA 150 ppm - STEL		100 ppm - TWA 435 mg/m³ - TWA		-	
Silica, amorphous 7631-86-9		-		20 mppcf - TWA		3000 mg/m³ IDLH	
Ethyl benzene 100-41-4		20 ppm - TWA			100 ppm - TWA 435 mg/m³ - TWA		0 ppm IDLH (10% LEL)
Nom chimique		Alberta	Colombie-l	Britannique	Ontario		Québec
Titanium dioxide 13463-67-7	10	) mg/m³ - TWA	•	ո³ - TWA ³ - TWA	10 mg/m³ - TW	/A	10 mg/m³ - TWAEV
Xylene 1330-20-7	,			n - TWA n - STEL	100 ppm - TW 150 ppm - STE		100 ppm - TWAEV 434 mg/m³ - TWAEV 150 ppm - STEV 651 mg/m³ - STEV
Ethyl benzene 100-41-4	43 1:	00 ppm - TWA 4 mg/m³ - TWA 25 ppm - STEL 3 mg/m³ - STEL	20 ppm	n - TWA	20 ppm - TW <i>i</i>	A	100 ppm - TWAEV 434 mg/m³ - TWAEV 125 ppm - STEV 543 mg/m³ - STEV

#### Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches

Douches oculaires Systèmes de ventilation.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection à fermeture étanche.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtement à manches longues. Tablier résistant

aux produits chimiques. Bottes antistatiques.

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Date de révision : 23-janv.-2019

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect coloré liquide Odeur solvant

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

**Propriété** Remarques/ • Méthode

Aucune donnée disponible Aucun connu pН Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun connu

congélation

137 °C / 279 °F Point d'ébullition / intervalle

d'ébullition

27 °C / 81 °F **PMCC** Point d'éclair Taux d'évaporation Aucune donnée disponible Aucun connu Inflammabilité (solide, gaz) Aucun connu Non applicable Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun connu

Limite supérieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

ou d'explosivité

Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

ou d'explosivité

Aucun connu Pression de vapeur aucune donnée disponible Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun connu

Densité relative 1.52 - 1.56

Solubilité dans l'eau Aucune donnée disponible Aucun connu

Solubilité dans d'autres solvants

Aucun connu Coefficient de partage : Aucune donnée disponible Aucun connu

n-octanol/eau

Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible Aucun connu Température de décomposition Aucune donnée disponible Aucun connu Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucun connu Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Aucun connu

Autres renseignements

Propriétés explosives Aucun renseignement disponible Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible Point de ramollissement Aucun renseignement disponible Masse moléculaire Aucun renseignement disponible

Teneur limite réglementaire en COV < 250

Densité (lbs/gal) 12.7 - 13.0

Masse volumique apparente Aucun renseignement disponible

### 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucun renseignement disponible.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Chaleur, flammes et étincelles. Conditions à éviter

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

## 11. Données toxicologiques

#### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

**Inhalation** Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'aspiration dans les poumons peut produire de graves lésions pulmonaires. Peut causer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut causer une irritation

Date de révision : 23-janv.-2019

des voies respiratoires.

Contact avec les yeux Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Irritant

pour les yeux. (sur la base des composants). Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée de test

spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (sur la base des composants). L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de

la peau. Provoque une irritation cutanée.

**Ingestion** Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Peut causer des lésions aux poumons en cas d'ingestion. L'aspiration peut causer un œdème pulmonaire et une pneumonite. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Difficulté à respirer. Toux ou respiration

sifflante. Vertiges. Rougeurs. Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

**ETAmél (orale)** 9,733.70 mg/kg **ETAmél (cutané)** 8,735.80 mg/kg **ETAmél** 13.10 mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

#### Renseignements sur les

composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Titanium dioxide 13463-67-7	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
4,4-isopropylidenediphenol-epic hlorohydrin copolymer 25068-38-6	= 11400 mg/kg(Rat)	-	-
Xylene 1330-20-7	= 3500 mg/kg (Rat)	> 4350 mg/kg ( Rabbit )	= 29.08 mg/L (Rat) 4 h
Silica, amorphous 7631-86-9	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg(Rabbit)	> 2.2 mg/L (Rat)1 h
Solvent naphtha, petroleum, light aromatic 64742-95-6	= 8400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 3400 ppm (Rat) 4 h
1,2,4-Trimethylbenzene 95-63-6	= 3280 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg(Rabbit)	= 18 g/m³ (Rat) 4 h

Ethyl benzene	= 3500 mg/kg (Rat)	= 15400 mg/kg (Rabbit)	= 17.2 mg/L (Rat) 4 h
100-41-4			

#### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de lonque durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Irritant pour les

Date de révision : 23-janv.-2019

yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules

Aucun renseignement disponible.

germinales

Cancérogénicité

Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Titanium dioxide	-	2B - Possible Human	-	Listed
13463-67-7		Carcinogen		
Ethyl benzene	A3 - Confirmed Animal	2B - Possible Human	-	Listed
100-41-4	Carcinogen with	Carcinogen		
	Unknown Relevance to	-		
	Humans			

<sup>•</sup> Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane."

#### Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Toxicité pour la reproduction

STOT - exposition unique Selon les critères de classification du Système général harmonisé tel qu'adopté dans le

pays ou la région avec lequel cette fiche signalétique est conforme, il a été établi que ce produit cause une toxicité systémique pour certains organes cibles à la suite d'une

exposition aiguë. (STOT SE). Risque avéré d'effets graves pour les organes.

STOT - exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Danger par aspiration

## 12. Données écologiques

#### Écotoxicité

N	lom chimique	<b>5</b> 1	Poissons	Toxicité pour les	Crustacés
		aquatiques		microorganismes	
	Xylene 1330-20-7		LC50 = 13.4 mg/L Pimephales promelas (96 h) LC50 = 13.5 · 17.3 mg/L Oncorhynchus mykiss (96 h) LC50 = 2.661 · 4.093 mg/L Oncorhynchus mykiss (96 h) LC50 = 13.1 16.5 mg/L Lepomis macrochirus (96 h) LC50 = 23.53 · 29.97 mg/L Pimephales promelas (96 h)		LC50 = 0.6 mg/L (48 h) EC50 = 3.82 mg/L (48 h)

Date de révision : 23-janv.-2019

		LC50 = 30.26 - 40.75 mg/L Poecilia reticulata (96 h) LC50 = 19 mg/L Lepomis macrochirus (96 h) LC50 = 780 mg/L Cyprinus carpio (96 h) LC50 > 780 mg/L Cyprinus carpio (96 h) LC50 = 7.711 - 9.591 mg/L Lepomis macrochirus (96 h)		
Silica, amorphous 7631-86-9	EC50 = 440 mg/L (72 h)	LC50 = 5000 mg/L Brachydanio rerio (96 h)	-	EC50 = 7600 mg/L (48 h)
Solvent naphtha, petroleum, light aromatic 64742-95-6	-	LC50 = 9.22 mg/L Oncorhynchus mykiss (96 h)	-	EC50 = 6.14 mg/L (48 h)
1,2,4-Trimethylben zene 95-63-6	-	LC50 7.19 - 8.28 mg/L Pimephales promelas (96 h)	-	EC50 = 6.14 mg/L (48 h)
Ethyl benzene 100-41-4	EC50 = 4.6 mg/L (72 h) EC50 = 2.6 - 11.3 mg/L (72 h)	LC50 11.0 - 18.0 mg/L Oncorhynchus mykiss(96 h) LC50 = 4.2 mg/L Oncorhynchus mykiss(96 h) LC50 = 7.55 - 11 mg/L Pimephales promelas(96 h) LC50 = 9.1 - 15.6 mg/L Pimephales promelas(96 h) LC50 = 9.6 mg/L Poecilia reticulata(96 h) LC50 = 32 mg/L Lepomis macrochirus(96 h)	EC50 = 9.68 mg/L (30 min) EC50 = 96 mg/L (24 h)	EC50 = 1.8 - 2.4 mg/L (48 h)

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation** 

Aucun renseignement disponible.

#### Renseignements sur les

composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Xylene 1330-20-7	3.15
1,2,4-Trimethylbenzene 95-63-6	3.63
Ethyl benzene 100-41-4	3.118

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

## 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé

Les contenants vides posent un risque potentiel de feu ou d'explosion. Ne pas couper, percer ou souder les contenants.

## 14. Informations relatives au transport

DOT

No ONU UN1263
Nom officiel d'expédition PAINT
Classe de danger 3
Groupe d'emballage III

Dispositions particulières B1, B52, IB3, T2, TP1, TP29, 367, B131

**Désignation** UN1263, PAINT, 3, III

Numéro du guide des mesures 128

Date de révision : 23-janv.-2019

#### d'urgence

**TMD** 

No ONU UN1263
Nom officiel d'expédition PAINT
Classe de danger 3
Groupe d'emballage III
Dispositions particulières 59, 142

**Désignation** UN1263, PAINT, 3, III

<u>IATA</u>

Numéro ONU UN1263 Nom officiel d'expédition PAINT Classe (s) de danger relatives 3

au transport

Groupe d'emballage III
Code ERG 3L

Dispositions particulières A3, A72, A192 Désignation UN1263, PAINT, 3, III

<u>IMDG</u>

Numéro ONU UN1263
Nom officiel d'expédition PAINT
Classe (s) de danger relatives 3

au transport

Groupe d'emballage III
No EmS F-E, S-E

Dispositions particulières 163, 223, 367 955

Désignation UN1263, PAINT (4,4-isopropylidenediphenol-epichlorohydrin copolymer), 3, III, (27°C

C.C.), Polluant marin

## 15. Informations sur la règlementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Sans objet

La Convention de Rotterdam Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA : États-Unis

Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.

LIS : Canada

Oui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.

EINECS/ELINCS
Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
IECSC
Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
KECL
Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
PICCS
Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
AICS
Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

Date de révision : 23-janv.-2019

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

#### Règlements fédéraux

#### **SARA 313**

Section 313 du Title III of the Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA).A. Ce produit contient un ou des produits chimiques qui sont sujets aux exigences de reportage du Act and Title 40 of the Code of Federal Regulations, Part 372:.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Xylene - 1330-20-7	1.0
1,2,4-Trimethylbenzene - 95-63-6	1.0
Ethyl benzene - 100-41-4	0.1

#### CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Xylene 1330-20-7	100 lb	-	-	X
Ethyl benzene 100-41-4	1000 lb	Х	Х	Х

#### CAA (Loi sur la qualité de l'air)

Ce produit contient les polluants atmosphériques dangereux (HAP) suivants, tels que définis par le code U.S. Loi sur l'air pur, article 112 (40 CFR 61).

Nom chimique	CAA (Loi sur la qualité de l'air)
Xylene 1330-20-7	X
Ethyl benzene 100-41-4	X

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environnemental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302).

Nom chimique	Quantités à déclarer de	Quantités à déclarer de	SARA RQ
	substances dangereuses	substances très dangereuses	
Xylene	100	-	100 lb
1330-20-7			45.4 kg
Ethyl benzene	1000	-	1000 lb
100-41-4			454 kg

## États-Unis - Réglementations des

États

#### Proposition 65 de la Californie .



AVERTISSEMENT: Cancer et effets nocifs sur l'appareil reproducteur – www.P65warnings.ca.gov

#### État du droit e savoir

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Titanium dioxide	X	X	X

Date de révision : 23-janv.-2019

13463-67-7			
Xylene 1330-20-7	Х	X	X
Silica, amorphous 7631-86-9	Х	X	Х
1,2,4-Trimethylbenzene 95-63-6	Х	X	Х
Ethyl benzene 100-41-4	Х	X	Х

#### 16. Autres informations

NFPA Santé: 2 Inflammabilité: 3 Instabilité: 0 Spécial: Sans objet

#### Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

3=Élevé

4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

HMIS Santé: 2\* Inflammabilité : 3 Réactivité: 0 EPI : -

#### Légende HMIS

- 0 = Danger minimal
- 1 = Danger faible
- 2 = Danger modéré
- 3 = Danger sérieux
- 4 = Danger sévère
- \* = Danger chronique
- X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement: Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

AVERTISSEMENT! Si vous déchargez, sablez, ou enlèvez la vieille peinture, vous pouvez libérer la poussière de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. L'EXPOSITION À LA POUSSIÈRE DE PLOMB PEUT CAUSER UNE MALADIE SÉRIEUSE, TELLE QUE DES DOMMAGES AU CERVEAU, PARTICULIÈREMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DEVRAIENT AUSSI ÉVITER L'EXPOSITION. Porter un appareil respiratoire approuvé par NIOSH pour contrôler l'exposition au plomb. Nettoyer soigneusement avec un aspirateur HEPA et une lavette humide. Avant de commencer, trouver le moyen de vous protéger et votre famille en contactant the National Lead Information Ligne directe au 1-800-424-LEAD ou connectez vous au: www.epa.gov/lead.

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Date de révision : 23-janv.-2019

N/E Non déterminée N/A Non applicable

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale \* Désignation de la peau

#### Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances)

Organisation mondiale de la Santé

**Préparée par** Service de la gestion responsable des produits

Benjamin Moore & Cie 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645 800-225-5554.

Date d'émission 23-janv.-2019

Date de révision : 23-janv.-2019

Sommaire de révision Non disponible.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée ci-dessus. Cette information est fournie sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs devraient utiliser cette information uniquement à la suite de l'utilisation de ces matériaux et de la sécurité et de la santé des employés. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

Fin de la fiche de données de sécurité